

# Guide de la Faculté des sciences de l'éducation à l'intention des futurs étudiants internationaux aux cycles supérieurs (M.A. et Ph.D.)

**Ce guide offre un tour d'horizon des concours de bourses ouverts aux étudiants internationaux et divers autres renseignements utiles pour planifier votre M.A. ou votre Ph.D. à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UdeM**

## Ce document contient :

- un tour d'horizon des principaux concours de bourses susceptibles de concerner les étudiants internationaux;
- des liens vers les sites web contenant des renseignements additionnels sur ces concours;
- pour plusieurs concours, les directives à suivre pour participer;
- et divers autres renseignements utiles pour planifier et préparer efficacement votre projet d'études, et portant sur le coût des études, le processus d'admission, les autorisations pour venir étudier au Québec, et le travail pendant les études.

## Ce document

- **concerne tous les étudiants internationaux, incluant les citoyens français**, même si la Section II sur *Les bourses d'exemption du supplément des droits de scolarité pour les étudiants internationaux* ne sera pas utile à ces derniers;
- **ne remplace en aucun cas les sources officielles**; au contraire, il vise à les faire connaître et à les rendre plus facilement accessibles.

*Les renseignements ici rassemblés ont été vérifiés en octobre 2015. Ils sont rassemblés à titre indicatif seulement et ne constituent pas un engagement de la part de la Faculté ni des autres instances de l'UdeM qui sont mentionnées. Les questions et commentaires peuvent être adressés à :*

[bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca](mailto:bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca)

## Table des matières interactive (cliquable)

SECTION I : LES ÉTUDES SUPÉRIEURES, ÇA COÛTE CHER (ET C'EST BIEN POUR CELA QU'IL FAUDRA DES BOURSES...) .....	4
SECTION II : LES BOURSES D'EXEMPTION DU SUPPLÉMENT DE DROITS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX .....	7
1. ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX QUI NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LES BOURSES D'EXEMPTION .....	8
2. ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX VISÉS PAR LES ENTENTES DU MELS – COMMENT DEMANDER UNE BOURSE? .....	8
<i>Votre pays fait-il partie de la liste du MELS?</i> .....	8
<i>Comment trouver les coordonnées du responsable de cette bourse dans votre pays?</i> .....	9
<i>Que faut-il envoyer à cette personne?</i> .....	9
<i>Autres renseignements sur les bourses d'exemption offertes dans le cadre des ententes du MELS</i> .....	9
<i>Bourses d'exemption du MELS réservées à certains organismes internationaux</i> .....	9
3. BOURSES D'EXEMPTION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL / DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION .....	10
<i>Pour les candidats au doctorat</i> .....	10
<i>Pour les candidats à la maîtrise de recherche (M.A.)</i> .....	11
4. AUTRES CONCOURS DE BOURSES INCLUANT UNE COMPOSANTE « BOURSE D'EXEMPTION »	12
SECTION III : LE PROCESSUS D'ADMISSION .....	13
SECTION IV : OBTENIR LES AUTORISATIONS POUR ÉTUDIER AU QUÉBEC .....	15

SECTION V : LES AUTRES BOURSES D'EXCELLENCE DESTINÉES AUX ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX.....	16
SECTION VI : LES BOURSES D'EXCELLENCE OUVERTES À TOUS (INCLUANT LES INTERNATIONAUX) .....	17
LES INSTANCES DE L'UDEM QUI GÈRENT DES CONCOURS DE BOURSES .....	17
<i>La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP)</i> .....	17
<i>La Faculté des sciences de l'éducation (FSE)</i> .....	18
<i>Les Services aux étudiants (SAE)</i> .....	18
SECTION VII : TRAVAILLER PENDANT SES ÉTUDES .....	20
LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	20
LES EMPLOIS À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION.....	20
<i>Comment obtenir un contrat d'auxiliariat de recherche / travailler dans une équipe de recherche?</i> .....	21
<i>Comment obtenir un contrat d'auxiliariat d'enseignement?</i> .....	22
<i>Comment obtenir une charge de cours?</i> .....	22
LE TRAVAIL HORS CAMPUS .....	23

## SECTION I : LES ÉTUDES SUPÉRIEURES, ÇA COÛTE CHER (ET C'EST BIEN POUR CELA QU'IL FAUDRA DES BOURSES...)

Pour réussir à réaliser votre projet d'études, il faut d'abord avoir une idée claire de son coût.

Laissons à part les coûts associés à votre venue (passeport, autorisations pour venir étudier au Québec<sup>1</sup>, billet d'avion, etc.), et considérons que les montants indiqués sur cette page sont des **approximations raisonnables, basées sur un train de vie très modeste et basées sur les données disponibles en octobre 2015 et ne tenant pas compte de possibles hausses ou indexation<sup>2</sup>**.

*N.B. Les données suivantes sont présentées pour le doctorat – voir les notes au bas de la page pour les ajustements requis dans le cas d'une maîtrise de recherche.*

**La première année au doctorat<sup>3</sup> vous coûtera environ 38 536 \$.**

Nature des dépenses	Coût estimé	Source d'information
Droits de scolarité de base pour un étudiant inscrit à plein temps <sup>4</sup> au Ph.D.	3 440 \$	<a href="http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droits-scolarite.html">http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droits-scolarite.html</a>
Supplément de droits de scolarité pour les étudiants internationaux	17 708 \$	
Frais afférents	1 254 \$	<a href="http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html">http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html</a>
Assurance obligatoire	1 044 \$	<a href="http://www.bei.umontreal.ca/bei/ass_couverture.htm">http://www.bei.umontreal.ca/bei/ass_couverture.htm</a>
<b>Total de la facture UdeM</b>	<b>23 446 \$</b>	
Frais de subsistance	13 440 \$	<a href="http://www.futursetudiants.umontreal.ca/fr/droits-scolarite-soutien-financier/frais-de-scolarite-et-subsistance-2e3cycles.html">http://www.futursetudiants.umontreal.ca/fr/droits-scolarite-soutien-financier/frais-de-scolarite-et-subsistance-2e3cycles.html</a>
Frais d'installation	1 650 \$	
<b>Total</b>	<b>38 536 \$</b>	

**La deuxième année<sup>5</sup> vous coûtera environ 37 000 \$.**

Car vous soustrairez normalement vos frais d'installation, et les autres frais resteront sensiblement les mêmes.

<sup>1</sup> Voir la Section III, qui présente les démarches pour obtenir les autorisations de venir étudier au Québec.

<sup>2</sup> Ces données sont donc présentées à titre indicatif et elles sont sujettes à modification, bien entendu.

<sup>3</sup> Pour la maîtrise, il faut ajouter 2 413 \$ au total présenté ci-dessus, pour la première année, car le supplément de droits de scolarité des étudiants internationaux est plus élevé.

<sup>4</sup> Rappel : en tant qu'étudiant international, vous êtes tenu de vous inscrire à **plein temps**, puis vous passerez au statut de « rédaction » lorsque votre scolarité sera terminée (soit après 3 trimestres à la M.A. et après 6 trimestres au Ph.D.). Vous ne pouvez pas vous inscrire à demi-temps.

<sup>5</sup> Pour la maîtrise, les étudiants s'inscrivent normalement en rédaction dès la 2<sup>e</sup> année, car leur scolarité est plus courte. Il faut donc éliminer, dans les calculs qui précédent, toute la 2<sup>e</sup> année, et passer directement de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année, pour avoir une idée du coût d'une maîtrise de recherche.

**La troisième année et la quatrième vous coûteront environ 16 000 \$ chacune.**

Car normalement, si vous avez cheminé en respectant les règles de votre programme d'études et le règlement pédagogique, vous vous inscrirez alors sous le statut « rédaction » (au lieu du statut « plein temps »), ce qui vous fera économiser triplement :

- parce que ce statut est associé à des droits de scolarité de base réduits (1 187 \$ annuellement, au lieu de 3 336 \$) ;
- parce que les frais afférents sont réduits pour les étudiants en rédaction (184 \$ annuellement, au lieu de 1 254 \$)
- et parce que tous les étudiants, qu'ils soient québécois ou internationaux, paient les mêmes droits lorsqu'ils s'inscrivent sous le statut « rédaction » - aucun supplément de droits de scolarité n'est plus exigé de vous.

**Votre cinquième année ne vous coûtera rien<sup>6</sup>, si...**

... si vous avez terminé vos études : resserrer votre cheminement est un très bon moyen de réduire le fardeau financier lié à votre programme d'études. C'est la raison pour laquelle nous vous encourageons à viser, si possible, le dépôt de votre thèse au terme de la 4<sup>e</sup> année. Si vous poursuivez au-delà de ce terme, les années subséquentes vous coûteront, en gros la même chose que vos 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, plus l'indexation et la majoration progressive de certains frais.

**Tableaux récapitulatifs – vos dépenses en un coup d'œil pour un Ph.D. ou une M.A.**

**Ph.D. : Tableau des coûts minimaux estimés pour un doctorat en sciences de l'éducation, à l'UdeM**

*Basées sur les données d'octobre 2015 et ne tenant pas compte de possibles hausses ou indexation*

	Droits de base	Supplément pour internationaux	Frais afférents	Assurance	Installation	Frais de subsistance	Total
An 1	3 440 \$	17 708 \$	1 254 \$	1 044 \$	1 650 \$	13 440 \$	<b>38 536 \$</b>
An 2	3 440 \$	17 708 \$	1 254 \$	1 044 \$	- \$	13 440 \$	<b>36 886 \$</b>
An 3	1 224 \$	- \$	184 \$	1 044 \$	- \$	13 440 \$	<b>15 892 \$</b>
An 4	1 224 \$	- \$	184 \$	1 044 \$	- \$	13 440 \$	<b>15 892 \$</b>
An 5	1 224 \$	- \$	184 \$	1 044 \$	- \$	13 440 \$	<b>15 892 \$</b>
<b>Total 5 ans</b>	<b>10 552 \$</b>	<b>35 415 \$</b>	<b>3 060 \$</b>	<b>5 220 \$</b>	<b>1 650 \$</b>	<b>67 200 \$</b>	<b>123 097 \$</b>

*Rappel : La 5<sup>e</sup> année n'est pas obligatoire : certains candidats terminent leur Ph.D. en 4 ans.*

<sup>6</sup> Pour la maîtrise, un étudiant pourrait viser un parcours rapide en deux années : une année de scolarité et une année de rédaction. Cependant, à la Faculté des sciences de l'éducation, les maîtrises empiètent souvent sur une troisième année.

**M.A. : Tableau des coûts minimaux estimés pour une M.A. en sciences de l'éducation à l'UdeM**  
*Basées sur les données d'octobre 2015 et ne tenant pas compte de possibles hausses ou indexation*

	Droits de base	Supplément pour internationaux	Frais afférents	Assurance	Installation	Frais de subsistance	Total
An 1	3 340 \$	20 120 \$	1 254 \$	1 044 \$	1 650 \$	13 440 \$	<b>40 949 \$</b>
An 2	1 224 \$	- \$	184 \$	1 044 \$	- \$	13 440 \$	<b>15 892 \$</b>
An 3	1 224 \$	- \$	184 \$	1 044 \$	- \$	13 440 \$	<b>15 892 \$</b>
<b>Total 3 ans</b>	<b>5 710 \$</b>	<b>19 087 \$</b>	<b>1 640 \$</b>	<b>3 132 \$</b>	<b>1 650 \$</b>	<b>40 320 \$</b>	<b>72 732 \$</b>

*Rappel: La 3<sup>e</sup> année n'est pas obligatoire : certains candidats terminent leur M.A. en 2 ans.*

## « TIME IS MONEY! » - UN FACTEUR IMPORTANT : LA DURÉE DE VOS ÉTUDES

Plusieurs facteurs vous aideront à réduire la durée de vos études et, partant, les coûts liés à celles-ci. Parmi ces facteurs figurent :

- des **compétences linguistiques suffisantes, en français principalement**, mais aussi en anglais : l'Université de Montréal est une université francophone, et la Faculté des sciences de l'éducation fonctionne donc en français<sup>7</sup>, tant pour l'enseignement que pour les services administratifs, même si les étudiants peuvent demander l'autorisation de déposer leur mémoire ou leur thèse dans une autre langue; une bonne connaissance de l'anglais vous sera aussi très utile en raison des lectures que vous devrez faire;
- le **choix d'un sujet de recherche réaliste**, c'est-à-dire, d'une ampleur raisonnable, ET lié à votre formation antérieure, ET ayant un lien clair avec les champs d'expertise de votre directeur ou de votre directrice de recherche;
- une **bonne planification de votre projet d'études**, non seulement avant votre arrivée, mais aussi pendant tout votre parcours – assurez-vous de revoir périodiquement votre plan de match (officiellement appelé votre « **plan d'études** ») avec votre directeur ou votre directrice de recherche, afin de vérifier que tout cela tient bien la route et de faire, au besoin, les ajustements requis.

De plus, le fait de maintenir la durée de vos études dans le cadre prévu par le règlement pédagogique vous rendra **admissible à certaines bourses**. Le règlement pédagogique prévoit qu'un étudiant à la maîtrise doit déposer son mémoire au plus tard au terme de son 6<sup>e</sup> trimestre d'études (il y a 3 trimestres par année) et un doctorant, au plus tard au terme de son 15<sup>e</sup> trimestre d'études<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Même s'ils pourront continuer à parfaire leur **connaissance de la langue française** en suivant des cours et des ateliers de formation, les nouveaux admis doivent avoir des compétences déjà solides en français oral et écrit, sinon ils risquent d'accumuler dès le début de leurs études un retard difficile à rattraper. Dans tous les cas où ces compétences ne seraient pas tout à fait évidentes, les candidats devront réussir le Test de français international avant de pouvoir être admis. Par ailleurs, une **connaissance de l'anglais** est également requise car plusieurs textes à lire dans le cadre des cours et séminaires seront rédigés dans cette langue.

<sup>8</sup> Il s'agit ici d'études à **temps plein**, et non à demi-temps : les études à demi-temps ne sont pas permises pour les internationaux.

## SECTION II : LES BOURSES D'EXEMPTION DU SUPPLÉMENT DE DROITS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Pour plus de commodité, nous appellerons ces bourses tout simplement « bourses d'exemption » dans la suite du texte.

Il faut cependant garder en tête qu'elles ne vous exemptent pas de toute la facture UdeM, mais d'une seule composante de cette facture, soit le supplément des droits de scolarité pour les étudiants internationaux. **Si vous obtenez une telle bourse, vous économiserez tout de même près de 18 000 \$ sur les quelque 22 500 \$ de la « facture UdeM », pendant chacune de vos deux premières années au doctorat**<sup>9</sup>. Votre situation financière deviendra alors très proche de celle des étudiants québécois, du point de vue de la facture institutionnelle à régler chaque trimestre.

*Les études supérieures sont gratuites dans votre pays? Alors vous devrez aussi vous adapter à une réalité nord-américaine bien différente : quiconque poursuit des études universitaires au Québec, au Canada ou aux États-Unis s'attend à débourser, au minimum, quelques milliers de dollars par année pour étudier à temps plein. Parmi ces universités, celles qui sont québécoises figurent d'ailleurs parmi les moins chères...*

*Nous aborderons plus loin, dans ce document, la question des revenus qui pourront vous aider à régler vos frais de logement et de subsistance. Revenons pour l'instant à la question importante du supplément des droits de scolarité pour les internationaux.*

### Le supplément de droits de scolarité pour les étudiants internationaux : quel est VOTRE plan de match?

Pour que vous puissiez mener à terme votre projet d'études doctorales, vous aurez **besoin d'une solution concrète** pour pouvoir payer, à chaque trimestre, le supplément des droits de scolarité pour les étudiants internationaux qui sera ajouté à votre « facture UdeM », et pour ramener ainsi cette facture au niveau de celle que doivent régler les étudiants québécois (ou presque<sup>10</sup>).

**Cette solution peut être de trois ordres :**

- **OU BIEN** vous disposez de **ressources financières personnelles très substantielles**, et le fait de débourser, au cours de vos deux premières années d'études<sup>11</sup>, les sommes indiquées dans le tableau précédent, ne vous cause aucun souci (n.b. : cette situation est certes possible, mais elle n'est pas si fréquente parmi nos étudiants internationaux!);
- **OU BIEN** vous disposez d'une **exemption liée à votre statut** (par exemple, vous êtes un étudiant français – voir autres exemples ci-dessous)
- **OU BIEN** vous avez obtenu une **bourse d'exemption** (ou vous avez de bonnes chances d'en obtenir une).

<sup>9</sup> Les étudiants internationaux inscrits à la M.A. économiseront, pour leur part, quelque 20 000 \$ pendant leur première année d'études s'ils obtiennent cette bourse – voir tableau de la page précédente et notes explicatives pour la M.A.

<sup>10</sup> « Presque », car vous devrez tout de même ajouter l'assurance obligatoire, contrairement aux étudiants québécois.

<sup>11</sup> Rappel : pour la M.A., c'est la première année d'études qui est plus onéreuse, voir notes concernant la M.A. dans la section précédente.

Différentes avenues s'offrent à vous pour demander une bourse d'exemption, et vous devriez entreprendre vos démarches dès que votre projet commence à se préciser – *idéalement*, de 8 à 12 mois avant le début de votre programme d'études. Ce délai est dépassé ? Il vous faudra alors être très efficace dans vos démarches.

***Les bourses d'exemption vous concernent-elles ? Comment participer aux divers concours ? C'est ce que nous allons voir.***

## **1. ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX QUI NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LES BOURSES D'EXEMPTION**

Certaines catégories d'étudiants ne sont pas concernées par les bourses d'exemption car leur statut les dispense *de facto* de payer le supplément habituellement requis des étudiants internationaux. Ce sont :

- Les citoyens français, car ils sont dispensés du supplément de droits de scolarité pour les étudiants internationaux en vertu d'une entente spéciale entre le Québec et la France.
- Certaines catégories de personnes, énumérées sur cette page web (section « Exemption des droits supplémentaires ) : <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/exemption.html>

## **2. ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX VISÉS PAR LES ENTENTES DU MELS (MEESR) – COMMENT DEMANDER UNE BOURSE ?**

Le ministère québécois de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS ou MEESR) a conclu des ententes avec quelques dizaines de pays, afin qu'un certain nombre de leurs citoyens reçoivent, chaque année, une bourse d'exemption pour étudier dans une université québécoise. Si votre pays figure sur la liste de pays ayant une entente avec le MELS, vous êtes tenu de faire des démarches pour obtenir l'une de ces bourses, si vous souhaitez faire une demande de bourse d'exemption auprès de l'UdeM.

### ***Votre pays fait-il partie de la liste du MELS ?***

Consultez ce document :

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/aff\\_intern\\_canadiennes/PaysQuotasExemptions2015.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/aff_intern_canadiennes/PaysQuotasExemptions2015.pdf)

Si votre pays figure sur cette liste et qu'il réserve des bourses d'exemption pour les doctorants, vous devez prendre contact avec le responsable pour votre pays afin de connaître **la procédure à suivre et les dates à respecter** pour participer à ce concours, qui est géré directement par votre pays. Vous devrez conserver la réponse obtenue comme preuve de votre participation à ce concours (ou de votre tentative de participer, si la date limite est passée), car cette preuve vous sera demandée par l'UdeM.

## *Bourses pour étudiants internationaux (M.A. et Ph.D.) –tour d'horizon*

Remarques : Les pays qui réservent le plus grand nombre de bourses d'exemptions du MELS pour les doctorants sont la Chine (20, par l'entremise du China Scholarship Council), le Brésil (20, par l'entremise de la CAPES), le Mexique (20), la Tunisie (19), l'Inde (14) et le Maroc (11). Même si certains pays ne réservent qu'une seule bourse d'exemption du MELS pour le doctorat, vous devez documenter votre démarche pour vous renseigner sur cette bourse et présenter votre candidature si cela est possible (ex. : si la date limite n'est pas passée).

### ***Comment trouver les coordonnées du responsable de cette bourse dans votre pays?***

Consultez ce document :

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/aff\\_intern\\_canadiennes/Liste\\_responsables\\_exemptions\\_VF.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/aff_intern_canadiennes/Liste_responsables_exemptions_VF.pdf)

### ***Que faut-il envoyer à cette personne?***

Peut-être divers documents (?? - vos démarches vous l'apprendront, car cela pourrait varier d'un pays à l'autre), mais notamment le formulaire de participation :

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/aff\\_intern\\_canadiennes/15-00300\\_CandAttributionExemptionsDroitsScolSup\\_Annexe2\\_FR.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/aff_intern_canadiennes/15-00300_CandAttributionExemptionsDroitsScolSup_Annexe2_FR.pdf)

**IMPORTANT!** Le formulaire de participation demande que vous y annexiez la preuve de votre admission et de votre inscription (!) dans votre programme d'études. Cela vous pose problème (normalement, ce sera le cas ☺)? Contactez-nous à ce sujet et nous vous aiderons dans vos démarches auprès du responsable de cette bourse dans votre pays : [bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca](mailto:bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca)

### ***Autres renseignements sur les bourses d'exemption offertes dans le cadre des ententes du MELS-MEESR***

La page suivante, sur le site du MELS, récapitule l'ensemble du processus décrit ci-dessus et fournit tous les liens : <http://www.education.gouv.qc.ca/universites/etudiants-a-luniversite/etudier-au-quebec-a-luniversite-etudiants-etrangers/programme-d'exemption-des-droits-de-scolarite-supplémentaires/exemptions-accordées-en-vertu-des-ententes-de-coopération-signées-entre-le-gouvernement-du-quebec-et-des-gouvernements-étrangers/>

Vous y trouverez des renseignements additionnels, qui complètent ceux que nous vous avons fournis. Nous vous encourageons à contacter le responsable de cette bourse dans votre pays dès que possible, c'est-à-dire, même si vous n'avez pas encore obtenu d'offre d'admission de l'UdeM, ne serait-ce que pour connaître la date limite et mieux comprendre les mécanismes d'attribution de la bourse. Voir à ce propos, à la fin de la section II de ce document, l'encadré intitulé *Admission – Autorisations – Bourses : Le jeu des échéances*.

### ***Bourses d'exemption du MELS réservées à certains organismes internationaux***

Le MELS réserve également des bourses à UN organisme international, l'Agence universitaire de la francophonie (AUF). Vous devez être boursier de cet organisme pour obtenir l'une des bourses que lui réserve le MELS – autrement dit, la bourse d'exemption du MELS vient compléter la bourse offerte par l'organisme, laquelle couvre d'autres frais.

### 3. BOURSES D'EXEMPTION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL / DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) de l'Université de Montréal gère un quota de bourses d'exemption qui lui est attribué par le MELS. Un certain nombre de bourses sont réservées à chaque faculté ou unité, qui doivent les attribuer en respectant un cadre établi par la FESP. Ce cadre est résumé sur la page web suivante : <http://www.fesp.umontreal.ca/fr/le-soutien-financier/bourses/bourses-dexemption-des-droits-supplementaires-de-scolarite-pour-etudiants-internationaux-c.html>

En tant que **futur étudiant international de la Faculté des sciences de l'éducation** de l'UdeM, vous participerez donc au concours institutionnel par l'entremise d'un **concours facultaire**. En d'autres termes, vous ne pouvez pas déposer votre dossier directement à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) pour participer au concours des bourses d'exemption annoncé sur le site de cette faculté : vous devez nécessairement participer au concours qui est organisé par votre propre faculté (la Faculté des sciences de l'éducation).

Comment participer à ce concours?

**Toute la procédure ci-dessous, avec une date à retenir :  
le 1<sup>er</sup> avril!**

À cette date, vous devrez :

- **avoir fait parvenir** votre dossier de candidature pour le concours d'excellence (M.A. ou Ph.D.) auquel la bourse d'exemption est normalement attachée dans notre faculté (nous devrons avoir **reçu** votre dossier complet à cette date);
- **avoir fait une demande d'admission** dans le programme que vous aurez choisi parmi les M.A. et Ph.D. de notre faculté – c'est-à-dire, avoir fourni toutes les pièces pour que votre dossier d'admission puisse être étudié ET avoir réglé les frais d'études de votre dossier.

#### *Pour les candidats au doctorat*

- Vous devez participer au concours des **Bourses d'excellence de la doyenne et du Programme de financement intégré au doctorat**, car le concours des bourses d'exemption y est entièrement arrimé pour les futurs doctorants. Le fait de participer à ce concours vous permet de demander, en une seule et même démarche, une bourse d'exemption ET une bourse d'excellence qui sont cumulables.
- **La date de clôture de ce concours est le 1<sup>er</sup> avril.**
- Le règlement et le formulaire de participation sont affichés dès le lancement de ce concours sur le site web de la faculté : <http://fse.umontreal.ca/etudes-de-2e-et-3e-cycles/bourses-aux-cycles-superieurs/>
- Ce lancement se fait habituellement au mois de janvier, ou avant. Lorsque le concours n'est plus affiché sur le site web de la faculté, vous pouvez obtenir, à titre informatif et pour commencer à vous

préparer, les documents du concours précédent, en adressant un courriel à : [bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca](mailto:bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca)

- **EN PLUS** de participer au concours des *Bourses d'excellence de la doyenne et du Programme de financement intégré au doctorat*, vous devez également :

- **Faire et documenter** vos démarches pour obtenir une bourse du MELS, si vous êtes visé par ce concours (voir à ce propos le point 2 à la page 7 ci-dessus : « Étudiants internationaux visés par les ententes du MELS – comment demander une bourse? »);
- **Joindre** la trace de ces démarches, et le résultat de celles-ci s'il est connu, au dossier de candidature que vous déposerez pour le concours des *Bourses de la doyenne et du Programme de financement intégré au doctorat*;
- **Joindre aussi** à ce dossier de candidature le formulaire disponible à l'adresse électronique fournie ci-après, en y ajoutant seulement les éléments suivants : programme, nom, prénom, signature, code permanent si connu, pays. Les autres sections de ce formulaire seront remplies à Faculté à la suite de l'évaluation de votre dossier dans le cadre du concours des *Bourses de la doyenne et du Programme de financement intégré au doctorat* :  
[http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien\\_financier/formulaire\\_bourse\\_C\\_exemption\\_15.03.2012.pdf](http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien_financier/formulaire_bourse_C_exemption_15.03.2012.pdf)
- **Transmettre**, s'il y a lieu, toute nouvelle information sur ces démarches (ex. : obtention d'une réponse, positive ou négative) même après la fermeture du concours des *Bourses de la doyenne*, en adressant un courriel à : [bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca](mailto:bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca)

#### **Pour les candidats à la maîtrise de recherche (M.A.)**

- Vous devez participer au concours des ***Bourses d'excellence FSE-FESP pour la maîtrise de recherche***. Le fait de participer à ce concours vous permet de demander, en une seule et même démarche, une bourse d'exemption ET une bourse d'excellence qui sont cumulables.
- Pour les étudiants qui ont besoin d'une bourse d'exemption, la date limite pour participer à ce concours est **le 1<sup>er</sup> avril au plus tard**, même si ce concours affiche d'autres dates limites pour les autres étudiants. **En effet, vous devez déposer votre dossier de manière anticipée en raison justement de votre statut d'étudiant international ayant besoin d'une bourse d'exemption.**
- Le règlement et le formulaire de participation de ce concours se trouvent sur le site de la faculté :  
<http://fse.umontreal.ca/etudes-de-2e-et-3e-cycles/bourses-aux-cycles-superieurs/>
- **EN PLUS** de participer au concours des ***Bourses d'excellence FSE-FESP pour la maîtrise de recherche***, vous devez également :
  - **Faire et documenter** vos démarches pour obtenir une bourse du MELS, si vous êtes visé par ce concours (voir à ce propos le point 2 à la page 7 ci-dessus : « Étudiants internationaux visés par les ententes du MELS – comment demander une bourse? »);
  - **Joindre** la trace de ces démarches, et le résultat de celles-ci s'il est connu, au dossier de candidature que vous déposerez pour le concours des *Bourses d'excellence FSE-FESP pour la maîtrise de recherche*;
  - **Joindre aussi** à ce dossier de candidature le formulaire disponible à l'adresse électronique fournie ci-après, en y ajoutant seulement les éléments suivants : programme, nom, prénom, signature, code permanent si connu, pays. Les autres sections de ce formulaire seront remplies à Faculté à la suite de l'évaluation de votre dossier dans le cadre du concours des *Bourses d'excellence FSE-FESP pour la maîtrise de recherche* :  
[http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien\\_financier/formulaire\\_bourse\\_C\\_exemption\\_15.03.2012.pdf](http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien_financier/formulaire_bourse_C_exemption_15.03.2012.pdf)
  - **Transmettre**, s'il y a lieu, toute nouvelle information sur ces démarches (ex. : obtention d'une réponse, positive ou négative) même après la fermeture du concours des *Bourses d'excellence*

FSE-FESP pour la maîtrise de recherche, en adressant un courriel à : [bourses-cycles-supérieurs@scedu.umontreal.ca](mailto:bourses-cycles-supérieurs@scedu.umontreal.ca)

- Des renseignements additionnels pourraient vous être demandés afin de compléter votre dossier.

## ADMISSION – AUTORISATIONS – BOURSES : LE JEU DES ÉCHÉANCES

Pour que votre projet d'études puisse se réaliser dans de bonnes conditions, vous devrez **faire avancer en parallèle trois séries de démarches** :

- Vos démarches pour être **admis** dans votre programme d'études; cela implique normalement de trouver un directeur ou une directrice de recherche et de commencer à développer un projet de recherche; cela implique aussi, bien entendu, de fournir tous les documents pour que votre demande d'admission soit évaluée, et de régler les frais liés à cette évaluation;
- Vos démarches pour **tenter d'obtenir des bourses**;
- Vos démarches pour obtenir les **autorisations de venir étudier au Québec** (CAQ et permis d'études).

## ADMISSION – AUTORISATIONS – BOURSES : LE JEU DES ÉCHÉANCES (bis)

Il est vraiment important que vous vous ayez, très tôt, une idée précise de l'ensemble de ces démarches, en vous renseignant sur chacune des trois facettes de votre projet. Il est également important de faire avancer sans attendre tout ce que vous pourrez faire avancer.

Si vous vous renseignez de manière séquentielle, en attendant d'avoir « réglé » une série de démarches avant d'entreprendre la suivante, votre projet pourrait tomber à l'eau ou partir d'un très mauvais pied (ex. : perdre votre admissibilité à un concours de bourses, ou perdre un versement de bourse), simplement parce que vous aurez mal anticipé l'importance faire telle démarche à tel moment clé.

Cela est vrai notamment, mais pas uniquement, pour les démarches concernant **l'autorisation de venir étudier au Québec**: assurer vous de savoir exactement quoi faire / dans quel ordre / à qui vous adresser / quels documents obtenir. Le fait d'avoir tous les documents en main vous permettra d'agir rapidement dès que vous recevrez une offre d'admission et la confirmation que votre plan de match tient la route côté budget.

**Votre projet est complexe, et vous devez par conséquent être très proactif.**  
**Il n'y aura, au terme de vos démarches, qu'un seul spécialiste de vos situation : vous!**

## 4. AUTRES CONCOURS DE BOURSES INCLUANT UNE COMPOSANTE « BOURSE D'EXEMPTION »

Il existe un petit nombre de concours qui offrent aux étudiants internationaux des bourses particulièrement généreuses, en ce qu'elles couvrent à la fois les frais de subsistance de l'étudiant et le supplément des droits de scolarité pour les étudiants internationaux. Ces concours sont abordés dans la section V de ce document, *Les autres bourses d'excellence destinées aux étudiants internationaux*.

## SECTION III : LE PROCESSUS D'ADMISSION

Il existe plusieurs sources d'information sur le processus d'admission à l'Université de Montréal, la source principale étant, bien entendu, le site « Futurs étudiants » de l'UdeM :  
<http://www.futursetudiants.umontreal.ca/fr/index.html>

De manière complémentaire, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points importants :

- Les bourses d'exemption sont attribuées vers la fin du mois d'avril/le début de mai, dans le cadre du concours facultaire (voir ci-dessus, section II, point 3), en vue de la **rentrée de septembre**, or c'est un **délai très court**<sup>12</sup> pour régler toutes les démarches permettant d'obtenir le droit d'étudier au Québec (CAQ = certificat d'acceptation du Québec + permis d'études émis par le gouvernement canadien), d'autant que les vacances d'été peuvent aussi créer un certain ralentissement dans les diverses administrations.
- L'étudiant qui reçoit une bourse d'exemption de l'UdeM **DOIT** commencer ses études en septembre, car **tout trimestre de bourse d'exemption non utilisé est perdu**, pour lui et pour la faculté : ainsi, le fait de reporter l'arrivée à un trimestre ultérieur est un scénario possible (bien que peu souhaitable habituellement) pour un étudiant qui ne reçoit pas de bourse d'exemption, mais il a de **lourdes conséquences pour un étudiant boursier** et il ne devrait être envisagé qu'en dernier recours et après approbation de la faculté.
- D'où l'importance :
  - De vous renseigner très tôt sur l'ensemble du processus – n'attendez pas d'avoir reçu une offre de bourse pour commencer votre cueillette d'information sur les démarches conduisant à l'obtention des autorisations de venir étudier au Québec;
  - D'éviter tout retard dans le traitement de votre demande d'admission : ne tardez pas à payer les frais d'analyse de votre dossier, ni à fournir les pièces requises! **Faites une veille sur votre dossier** – ne découvrez pas après des semaines que votre dossier n'a pas encore été traité parce qu'il vous manquait un document!

## LES PERSONNES CLÉS POUR LE PROCESSUS D'ADMISSION

Vous serez en contact avec deux personnes, en plus de votre directeur ou directrice de thèse : la **technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)** et le **responsable des études supérieures** de votre département. Ce sont des personnes clés pour faire avancer votre dossier – si elles vous demandent de faire ou de fournir quelque chose, faites-le promptement!

<sup>12</sup> Très court... mais suffisant pour les étudiants qui se sont bien préparés ☺.

- Nous vous avons encouragé à **faire avancer en parallèle** toute une série de démarches concernant la demande d'admission, les demandes de bourses et l'obtention du statut d'étudiant au Québec. En fait, dans la séquence logique, **la démarche première, celle qui constitue le fondement de votre projet, est la demande d'admission**. Tant que vous n'aurez pas obtenu une **offre d'admission officielle de l'Université de Montréal**, après examen de votre demande d'admission dûment remplie, vous ne pourrez pas compléter vos autres démarches (tant les demandes de bourses que vos démarches concernant le permis d'études) : elles resteront en plan.
- **Pourquoi alors ce conseil** de faire tout avancer en parallèle (et notamment votre cueillette d'information sur les trois grandes dimensions de votre projet) ?
- **Pour la raison suivante** : nous savons, par expérience, que beaucoup d'étudiants présentent leur demande d'admission assez tardivement – le fait de mener les démarches en parallèle (autant que possible) permet alors de réduire les délais et d'augmenter ainsi les chances de succès.

**Idéalement, il faudrait compter 18 mois, voire plus, pour préparer un projet d'études à l'étranger!**

## SECTION IV : OBTENIR LES AUTORISATIONS POUR ÉTUDIER AU QUÉBEC

### VOS DÉMARCHES EN QUELQUES MOTS

Le site web du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (le MESRST) présente ainsi les démarches conduisant à l'obtention des autorisations pour étudier au Québec :

« Pour étudier au Québec, les étudiantes et étudiants étrangers doivent d'abord être admis dans l'établissement d'enseignement québécois de leur choix. Par la suite, ils doivent obtenir un **certificat d'acceptation du Québec pour études** (CAQ pour études) du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC), ainsi qu'un **permis d'études** délivré par Citoyenneté et Immigration Canada. Cette obligation s'applique à tout programme d'études d'une durée de plus de six mois, pour le primaire, le secondaire, le collégial et l'université, et à tout autre programme offert par un établissement d'enseignement. Il est à noter que certains ressortissants étrangers doivent se procurer un **visa de résident temporaire** pour entrer au Canada. Dans ce cas, c'est le Bureau canadien des visas qui le délivrera en même temps que le permis d'études. »

Référence : <http://www.education.gouv.qc.ca/universites/etudiants-a-l-universite/etudiants-etrangers-au-quebec/obtenir-les-autorisations-pour-etudier-au-quebec/>

Cette page web contient également les liens vers le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) et vers Citoyenneté et Immigration Canada.

### Le Bureau des étudiants internationaux (BEI)

Le Bureau des étudiants internationaux (BEI) de l'Université de Montréal a préparé d'**excellentes pages d'information** qui vous guideront dans ces démarches : [http://www.bei.umontreal.ca/bei/form\\_caq.htm](http://www.bei.umontreal.ca/bei/form_caq.htm)

Profitez-en pour découvrir les autres composantes du site web du BEI – ce service de l'UdeM vous sera utile tout au long de votre séjour d'études. Notamment, les séances d'information organisées par le BEI sur différents sujets vous aideront, pendant toute la durée de votre séjour, à naviguer en évitant les écueils!

## SECTION V : LES AUTRES BOURSES D'EXCELLENCE DESTINÉES AUX ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

**Les bourses d'exemption** des droits de scolarité sont déjà des bourses d'excellence. Cependant, elles ne font qu' « annuler » une partie (importante) de votre facture de droits de scolarité, et elles **ne vous aideront pas à régler vos frais de subsistance (logement et frais qui s'y associent, nourriture, achat de livres et cahier, etc.).** C'est la raison pour laquelle vous devriez participer aussi, à d'autres concours de bourses d'excellence.

Nous ne prétendons pas connaître tous les concours de bourses destinés aux étudiants internationaux –ainsi, chaque étudiant devrait faire une recherche d'information selon son pays d'origine et son profil de carrière, d'études et de recherche. Certains trouveront peut-être des concours auxquels ils pourront participer.

Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur certains points.

- Il y a, globalement, peu de concours de bourses qui visent seulement les étudiants internationaux.
- Parmi ces concours, il y a généralement plus de bourses pour le doctorat que pour la maîtrise.
- Plusieurs concours sont de **très** haut niveau. C'est le cas, notamment, des concours suivants :
  - Le Programme des bourses d'excellence pour les étudiants étrangers (PBEEE) et le concours des bourses pour étudiants internationaux, du FRQ-SC (gouvernement du Québec);
  - Le concours des bourses Vanier, du CRSH (gouvernement du Canada).

*Si vous avez un dossier **très** fort, c'est-à-dire, des résultats scolaires nettement supérieurs à la moyenne ET des publications scientifiques (ou possiblement, à la maîtrise, des expériences de recherche), nous vous recommandons de **nous contacter dès que possible** afin que nous échangions sur la concordance entre votre profil et les profils recherchés dans le cadre de ces concours : [bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca](mailto:bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca). Si votre profil semble correspondre, nous vous accompagnerons avec plaisir dans la préparation de votre dossier.*

- Certains concours ont des volets privilégiant les ressortissants de certains pays. Ainsi, les pays suivants sont privilégiés dans le concours des bourses PBEEE : le Brésil, l'Inde, la Wallonie.

*Nous invitons également les étudiants ressortissants de ces pays à **nous contacter dès que possible**, pour les raisons exposées ci-dessus : [bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca](mailto:bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca).*

- Les étudiants chinois doivent s'adresser au *China Scholarship Council*. Ils peuvent également contacter la conseillère aux cotutelles, aux programmes conjoints et internationaux à la FESP : [fesp-international@umontreal.ca](mailto:fesp-international@umontreal.ca)

### POUR COMPLÉTER VOS RECHERCHES SUR CES CONCOURS

- Le Répertoire des bourses de l'Université de Montréal : <http://www.bourses.umontreal.ca>
- Le site de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, avec ses pages sur les bourses : <http://www.fesp.umontreal.ca>

## SECTION VI : LES BOURSES D'EXCELLENCE OUVERTES À TOUS (INCLUANT LES INTERNATIONAUX)

Les concours ouverts indifféremment aux étudiants québécois et aux internationaux sont, pour l'essentiel, ceux qui **relèvent d'une instance de l'UdeM**<sup>13</sup>. Ce qu'il faut retenir, globalement, c'est que ces concours offrent des sommes modestes (généralement, quelques milliers de dollars), et de manière ponctuelle (vous pouvez participer à ces concours à *certaines moments seulement* dans votre parcours d'études). Ces bourses peuvent donc vous aider de manière appréciable à certaines étapes, mais vous devrez compléter par des revenus d'emploi (voir section VII ci-après, *Travailler pendant ses études*).

*Les renseignements présentés ci-dessous sont à jour en octobre 2015 et sont présentés à titre indicatif seulement.*

### LES INSTANCES DE L'UDEM QUI GÈRENT DES CONCOURS DE BOURSES

#### *La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP)*

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) ne gère pas de concours de bourses d'admission, car elle confie cette tâche, ainsi qu'une enveloppe budgétaire, aux unités (dans notre cas, la Faculté des sciences de l'éducation – voir ci-dessous). La FESP gère cependant d'autres **concours auxquels les candidats déjà admis peuvent participer à différents moments au cours de leurs études**, et notamment les concours suivants<sup>14</sup> :

- le concours des bourses d'excellence de la FESP;
- le concours des bourses de fin d'études de maîtrise de la FESP;
- le concours des bourses de fin d'études doctorales de la FESP.

*Ces concours sont compétitifs, bien qu'ils s'agisse de concours institutionnels. Le nombre de bourses offertes, à l'échelle de la population étudiante de l'Université de Montréal, est malheureusement limité. Pour avoir des chances d'obtenir ces bourses, vous devrez donc avoir un excellent dossier et maintenir ce niveau tout au long de votre parcours à l'UdeM.*

*La bourse de fin d'études doctorales est celle qui sera la plus accessible, mais elle est liée à votre capacité de déposer votre thèse au terme de la 4<sup>e</sup> année (idéalement : cela augmente significativement vos chances d'obtenir cette bourse) ou de la 5<sup>e</sup> année (ici, les chances sont plus minces et vous aurez donc besoin d'avoir un dossier très fort).*

<sup>13</sup> En effet, les concours d'organismes gouvernementaux québécois (le FRQ-SC) et canadien (le CRSH) ne sont pas ouverts aux étudiants internationaux, car ceux-ci sont admissibles aux concours PBEEE et Vanier, qui relèvent des mêmes organismes et visent justement les internationaux – voir la section précédente de ce document.

<sup>14</sup> La FESP gère d'autres concours qui concernent les étudiants internationaux, mais nous en avons parlé dans les autres sections de ce document. Elle diffuse aussi des renseignements sur des concours gérés par des organismes externes.

La bourse de fin d'études doctorale est aussi la plus substantielle : 1 000 \$ par mois, pour une durée allant jusqu'à 12 mois. La bourse de fin d'études de maîtrise, pour sa part, correspond à 500 \$ par mois pour une durée allant jusqu'à 12 mois. Enfin, les bourses attribuées dans le cadre du concours des bourses d'excellence de la FESP se situent généralement entre 2 000 \$ et 5 000 \$.

### **La Faculté des sciences de l'éducation (FSE)**

La Faculté des sciences de l'éducation **offre des bourses d'admission** ainsi que d'autres bourses que les étudiants peuvent demander à divers moments dans leurs parcours d'études.

Les bourses des concours facultaires sont, nécessairement, attribuées à des étudiants de la faculté. Ces concours sont donc moins compétitifs que les concours institutionnels organisés par la Faculté des études supérieures et posdoctorales (FESP). Ils demeurent cependant des concours d'excellence –fourbissez vos armes et déposez un dossier de candidature bien préparé, bien présenté.

**Vous trouverez la description détaillée de ces concours sur le site web de la faculté :**

<http://fse.umontreal.ca/etudes-de-2e-et-3e-cycles/bourses-aux-cycles-supérieurs/>

- **Pour les doctorants (Ph.D.)**

- Le concours des **Bourse d'excellence de la doyenne et le Programme de financement intégré** – il s'agit d'un soutien modeste mais stable pour les trois premières années de votre parcours doctoral, incluant une bourse de 6 000 \$ par année (5 000 \$ + somme additionnelle de 1 000 \$ pour les internationaux). Voir, à l'avant-dernière page du règlement de ce concours, le tableau illustrant le montage financier visé, ainsi que des précisions concernant l'engagement de la Faculté sur la page suivante du même règlement.
- Le concours facultaire des **Bourses de rédaction** – jusqu'à 1 000 \$ par mois, pour une durée allant jusqu'à 6 mois. Cette bourse est normalement demandée au cours de la 3<sup>e</sup> ou de la 4<sup>e</sup> année du parcours doctoral.

- **Pour les étudiants à la maîtrise de recherche (M.A.)**

- Le concours des Bourses d'excellence FSE-FESP pour la maîtrise de recherche – 1 500 \$ par trimestre, pour 3 trimestres. Vous pouvez demander cette bourse dès votre admission et vous pouvez l'obtenir deux fois pendant la maîtrise.

- **Pour les étudiants à la M.A. et au Ph.D.**

- Les Bourses de rayonnement – il s'agit de petites sommes pour vous aider à diffuser vos travaux de recherche et à bâtir ainsi, progressivement, votre dossier de chercheur.

### **Les Services aux étudiants (SAE)**

Les Services aux étudiants organisent un concours de bourses à l'automne – toutes sortes de bourses sont offertes. Le critère « excellence » est supplanté, dans la plupart des cas, par le critère « **importance du besoin financier** », mais il est toujours avantageux d'avoir un bon dossier d'étudiant. Ce sont aussi, le plus souvent, des petites bourses (quelques milliers de dollars).

## **LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS : DES RESSOURCES À DÉCOUVRIR**

En plus d'organiser ce concours, les Services aux étudiants offrent divers services qui pourraient vous aider, notamment par l'entremise du **Bureau de l'aide financière**. **Lorsque vous aurez été admis et que vous aurez commencé vos études**, renseignez-vous de ce côté pour mieux planifier votre budget et pour connaître diverses ressources qui vous aideront à boucler les fins de mois : <http://www.baf.umontreal.ca/index.htm>

## SECTION VII : TRAVAILLER PENDANT SES ÉTUDES

La plupart des étudiants internationaux souhaitent-travailler à temps partiel pendant leurs études, pour diversifier leurs expériences et étoffer leur *curriculum vitae*. **Mais la plupart ont aussi vraiment besoin, pour vivre, du revenu additionnel que leur procurera un emploi à temps partiel.**

Nous avons, en effet, expliqué ci-dessus :

- que les bourses d'exemption n'aident pas à régler les factures de la vie courante, mais plutôt à réduire la « facture UdeM » (voir section II de ce document);
- et que les bourses d'excellence autres que les bourses d'exemption n'apportent le plus souvent que de petits montants complémentaires, certes très appréciés, mais nettement insuffisants pour vivre (voir section V et VI de ce document).

Quels sont les types d'emplois offerts, quelles démarches faut-il faire, quels types de revenus sont associés à chacun? Pour vous aider à mieux anticiper ce qui vous attend, nous avons rassemblé ici quelques balises essentielles.

### LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Votre source d'information sur le cadre légal et les démarches générales pour travailler, tant sur le campus que hors campus, c'est le **site web du Bureau des étudiants internationaux** (<http://www.bei.umontreal.ca/>), et notamment cette page concernant l'obtention du numéro d'assurance sociale, le NAS, qui sera constamment requis par vos employeurs, dès la signature de votre premier contrat : [http://www.bei.umontreal.ca/bei/travail\\_travail.htm](http://www.bei.umontreal.ca/bei/travail_travail.htm)
- **IMPORTANT!** Comme vous étudierez à temps plein<sup>15</sup>, vous ne pourrez pas travailler contre rémunération à temps plein aussi : c'est logique. Les restrictions concernant le nombre d'heures autorisées varient très légèrement selon les instances. À titre indicatif, les concours de bourses facultaires placent la **limite des heures travaillées contre rémunération à 20 heures par semaine**, tout en encourageant les étudiants qui le peuvent à rester en deçà de ce maximum, afin de mieux avancer dans leurs études.
- Il y a plusieurs types d'emplois disponibles et plusieurs endroits pour consulter les offres, notamment - le site web des Services aux étudiants : <http://www.sae.umontreal.ca/> - et sa section Emploi : <http://www.cesar.umontreal.ca/emploi/index.htm> - ainsi que le site web de votre faculté : <http://fse.umontreal.ca/a-propos-de-la-faculte/offres-demploi/>

### LES EMPLOIS À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Les **trois principaux types d'emplois offerts** aux étudiants des cycles supérieurs à la Faculté des sciences de l'éducation sont les suivants : **auxiliaire de recherche, auxiliaire d'enseignement, chargé de cours**. Ce sont des emplois syndiqués, c'est-à-dire que la rémunération et le processus d'attribution

<sup>15</sup> Non seulement les études à temps plein sont-elles requises pour les internationaux, qui ne peuvent pas étudier à demi-temps, mais le statut de plein temps est aussi une condition d'admissibilité pour la plupart des concours d'excellence.

des contrats de travail sont strictement encadrés. Les étudiants à la M.A auront accès seulement aux deux premières catégories d'emploi, sauf rarissime exception.

- À titre indicatif, les auxiliaires (de recherche et d'enseignement) sont rémunérés, aux taux horaires d'environ 23,64\$ à la maîtrise et 26,04 \$ au doctorat (données approximatives, octobre 2015<sup>16</sup>).
- Toute offre d'emploi de 45 heures et plus est obligatoirement affichée, c'est-à-dire, rendue publique (normalement, sur le site web de la faculté, voir lien ci-dessus).
- Les contrats **d'auxiliaire de recherche** peuvent être de courte ou de plus longue durée, et le nombre d'heures par semaine peut aussi varier. Il n'est pas rare de trouver des contrats de 7, 10, 15 heures par semaine, pendant 8, 10, 12 semaines. En d'autres termes, pour plusieurs étudiants, les contrats d'auxiliaire dans une équipe de recherche apportent une certaine stabilité dans leurs revenus d'emploi.
- Les contrats **d'auxiliaire d'enseignement** sont de plus courte durée dans notre faculté. Ils représentent donc plutôt un petit revenu ponctuel de quelques centaines de dollars. Il n'est pas aisés de les cumuler.
- Les **charges de cours** sont attribuées normalement par bloc de 45 heures pour un cours et pour un salaire global d'environ 8 921 \$ (à titre indicatif – données d'octobre 2015<sup>17</sup>). Bien entendu, cette somme correspond, dans les faits, à un nombre d'heures beaucoup plus élevé que 45, car il faut compter non seulement les heures de présence en classe, mais aussi la préparation de chaque séance et la correction des travaux.

#### ***Comment obtenir un contrat d'auxiliariat de recherche / travailler dans une équipe de recherche?***

- Pour pouvoir vous embaucher dans son équipe de recherche, un professeur doit avoir des fonds de recherche, c'est-à-dire, avoir obtenu une subvention pour mener un projet précis et, entre autres choses, pour embaucher des étudiants.
- Il est habituellement plus facile, pour des raisons évidentes, d'être embauché dans l'équipe de votre propre directeur ou directrice de recherche, ou dans l'équipe de ses proches collègues.
- Il arrive aussi que certains professeurs aient besoin d'embaucher des étudiants en sus de leurs propres étudiants et de ceux de leurs proches collaborateurs.
- Dans tous les cas, les facteurs qui favoriseront votre recrutement dans une équipe de recherche sont :
  - votre profil de compétences, notamment sous deux angles :
    - votre formation méthodologique (dans le sens restreint de « méthodologies de recherche en sciences de l'éducation »)
    - et le lien avec les contextes de travail offert.

*Vous êtes spécialisé en didactique du français et le projet pour lequel on recrute concerne l'administration scolaire? A priori, vos chances de succès seraient moindres pour ce poste. Il vous manque certaines compétences méthodologiques? Vous les acquerrez normalement au début de votre parcours, et vous accroîtrez ainsi votre employabilité.*

- vos qualités et aptitudes personnelles, bien évidemment;

<sup>16</sup> Source : [http://www.drh.umontreal.ca/BPE/auxiliaire\\_enseigner.html](http://www.drh.umontreal.ca/BPE/auxiliaire_enseigner.html)

<sup>17</sup> Source : [http://www.drh.umontreal.ca/BPE/charge\\_cours.html](http://www.drh.umontreal.ca/BPE/charge_cours.html)

- votre réseau de contacts, tant du côté des professeurs que des autres étudiants : plus on vous connaîtra, plus vos compétences seront reconnues et appréciées, mieux vous serez placé pour obtenir des contrats d'auxiliaire de recherche.

### **Comment obtenir un contrat d'auxiliaire d'enseignement?**

- Les professeurs et les chargés de cours obtiennent l'autorisation d'embaucher un auxiliaire d'enseignement lorsque le nombre d'étudiants inscrits dans leur cours atteint un niveau X (déterminé selon divers paramètres). Ainsi, les contrats d'auxiliaires d'enseignement sont-ils liés à des cours précis et à des personnes précises.
- Vous serez donc en meilleure position pour obtenir un tel contrat si :
  - Le cours en question correspond à votre champ de compétences;
  - Vous avez déjà suivi le cours en question, ou assisté à ce cours;
  - Vos compétences, vos qualités et aptitudes, la qualité de votre travail, sont déjà reconnues, notamment par le professeur ou le chargé d'enseignement qui cherche un auxiliaire d'enseignement – ce pourrait être, par exemple, votre directeur ou votre directrice de recherche, ou l'un de ses proches collègues.

### **Comment obtenir une charge de cours?**

- Ce ne sont pas tous les étudiants au doctorat qui donnent des charges de cours à la Faculté des sciences de l'éducation. Les chargés de cours doivent avoir les compétences linguistiques et pédagogiques pour enseigner dans le contexte universitaire québécois, en plus, bien évidemment, d'une connaissance approfondie de la matière à enseigner. Dans certains domaines, beaucoup de candidats qualifiés seront disponibles pour un petit nombre de cours à donner. Dans d'autres domaines, la situation inverse prévaut. Votre directeur ou votre directrice de recherche peut normalement vous informer de manière générale sur la situation qui prévaut dans votre domaine, dans notre faculté.
- Les étudiants n'obtiennent généralement pas de charge de cours universitaire avant leur 3<sup>e</sup> année au doctorat, sauf s'ils ont déjà enseigné dans université québécoise dans le cadre de leur maîtrise, ou que leur champ de compétence soit en très forte demande. **Pour la plupart des étudiants, et notamment pour les étudiants internationaux, l'obtention d'une charge de cours constitue donc un objectif à moyen terme**, et ils ont tout intérêt à discuter de cet objectif avec leur directeur ou leur directrice de recherche : cette personne clé pourra leur fournir de bons conseils afin qu'ils améliorent leurs chances de succès.
- Le fait de travailler comme auxiliaire d'enseignement pour un cours pourrait vous aider à vous préparer en vue d'obtenir, plus tard, le privilège d'enseigner même cours. C'est une stratégie pertinente pour vous qualifier, progressivement, pour une charge de cours dans votre champ de spécialisation.
- La plupart des étudiants obtiennent leur première charge de cours grâce à la clause de réserve, qui permet de soustraire un certain nombre de cours à l'affichage et de les réserver pour des étudiants. Lorsque votre directeur ou directrice de thèse vous estimera suffisamment préparé pour enseigner tel cours universitaire dans votre champ de spécialisation, il pourra demander qu'on réserve ce cours pour vous. C'est à vous, cependant, de discuter de cet objectif professionnel avec lui et de le lui rappeler en temps opportun.

## LE TRAVAIL HORS CAMPUS

- Puis-je travailler hors campus, et comment faire? Voir sur ce point la page du site web du Bureau des étudiants internationaux : [http://www.bei.umontreal.ca/bei/travail\\_hc.htm](http://www.bei.umontreal.ca/bei/travail_hc.htm)
- Attention, toutefois, à ne pas excéder la limite permise : **vous ne pourrez pas excéder la limite de 20 heures de travail rémunéré par semaine (peu importe que ce soit sur le campus ou hors campus) pour les trimestres d'automne et d'hiver sans enfreindre**, par exemple, le cadre de votre permis de travail (voir information fournie dans l'hyperlien de la puce ci-dessus) ainsi que le règlement de la plupart des concours de bourses.

## ÉTUDES ET TRAVAIL – DEUX POINTS À RETENIR

### *Un petit coussin... pour un bon départ*

Même avec une bourse d'exemption et une petite bourse d'excellence provenant d'une instance de l'UdeM, **vous aurez besoin d'avoir un peu d'économies personnelles pour commencer vos études**, sauf peut-être dans le cas où un professeur, normalement, votre directeur ou votre directrice de recherche, ou l'un de ses collaborateurs, se serait engagé à vous intégrer dès votre arrivée dans son équipe de recherche et pour un nombre d'heures de travail suffisant. Mais même dans ce cas, un peu d'économies personnelles vous aidera à bien démarrer.

D'autres occasions s'offriront vraisemblablement à vous par la suite, mais il sera difficile d'obtenir des contrats de travail dès votre premier trimestre autrement que par votre directeur ou votre directrice de recherche (directement, ou par l'entremise de ses proches collaborateurs).

Par conséquent, il est **tout à fait légitime de sonder votre directeur ou votre directrice de recherche** sur le soutien financier qu'il peut, ou ne peut pas, vous apporter, ainsi que sur les possibilités qu'il entrevoit pour vous à moyen terme selon votre profil et votre champ d'études.

### *L'offre et la demande*

Les étudiants cherchent de bons emplois, intéressants et formateurs. Les professeurs et la Faculté cherchent des ressources hautement qualifiées. Le défi, c'est d'apparier l'offre et la demande à la satisfaction de chacun!

En développant vos compétences, vos stratégies de recherche d'emploi et votre réseau de contacts, vous serez de mieux en mieux placé pour obtenir des contrats de travail.

## Beaucoup d'information, n'est-ce pas?

**N'hésitez pas à nous joindre si vous avez des questions sur les concours de bourses :**

[bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca](mailto:bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca)

Pour les autres aspects de votre projet, et notamment en ce qui concerne le processus d'admission et les autorisations pour étudier au Québec, il faudra adresser vos questions aux instances concernées (suivre les hyperliens fournis dans le présent document).

**Bonne planification, bon succès dans vos démarches,  
et au plaisir de vous accueillir bientôt à la Faculté des sciences de l'éducation!**